



Invitation à l'Assemblée générale annuelle
des actionnaires d'ABB Ltd, Zurich
Jeudi 30 avril 2015, à 10 h 00

Invitation

Nous sommes heureux de vous inviter à **l'Assemblée générale annuelle d'ABB Ltd qui aura lieu le jeudi 30 avril 2015 à 10 h 00** (ouverture des portes à 8 h 30) dans la halle « Messe Zürich », Wallisellenstrasse 49 à Zurich-Oerlikon, Suisse.

Avant l'Assemblée, le café et le petit déjeuner seront offerts aux actionnaires.

Lettre du Président

La stratégie « Next Level » : un nouveau cap pour l'un des leaders mondiaux des technologies de l'énergie et de l'automation

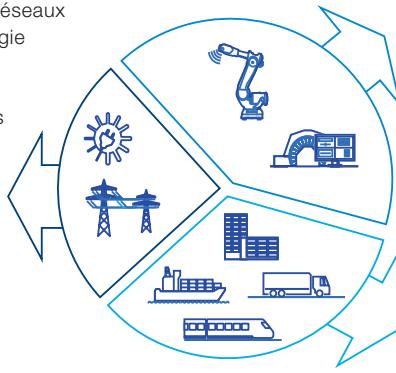
Madame, Monsieur, cher actionnaire

En 2014, ABB a jeté les bases qui mèneront l'entreprise au niveau supérieur, grâce à une nouvelle stratégie dont l'objectif est d'accélérer la création de valeur durable pour proposer des rendements attractifs aux actionnaires. La stratégie « Next Level » est conçue pour consolider la position d'ABB sur les marchés attractifs.

En tant que l'un des leaders mondiaux dans les technologies de l'énergie et de l'automation, ABB fournit des services aux utilités, aux industriels et à ses clients du secteur du transport et des infrastructures sur un marché estimé à plus de 600 milliards de dollars par an. Sur la période 2015–2020, ce marché devrait progresser plus rapidement que le PIB mondial et offrir près de 150 milliards de dollars d'opportunités commerciales supplémentaires.

Utilités ~ 200 milliards de \$

- Énergies renouvelables
- Automatisation de réseaux de transport d'énergie
- Évolution vers les réseaux intelligents
- Marchés émergents
- Nouveaux points de consommation



Industries ~ 250 milliards de \$

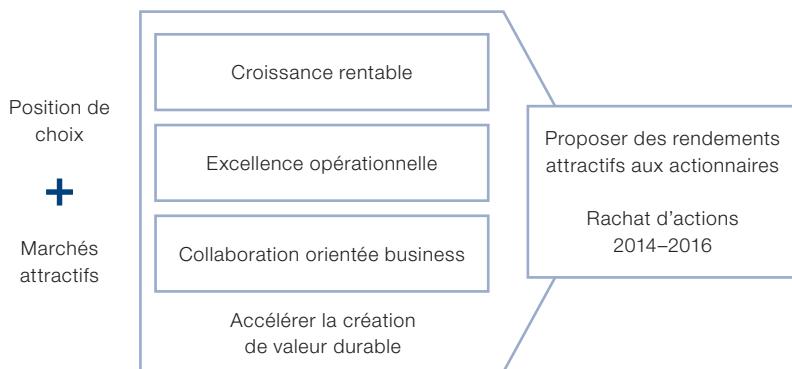
- Productivité
- Efficacité énergétique
- Pénétration automation
- Qualité et fiabilité des systèmes d'énergie
- Marchés émergents
- Réindustrialisation des USA

Transports & Infrastructures ~ 150 milliards de \$

- Urbanisation
- Efficacité énergétique
- Véhicules électriques
- Qualité et fiabilité des systèmes d'énergie

Afin de disposer d'une approche plus rigoureuse et systématique qui favoriserait la création de valeur ainsi que de meilleurs bénéfices d'exploitation par action (EPS) et rendements des capitaux investis en cash (CROI), ABB a défini trois domaines prioritaires : la croissance rentable, l'excellence opérationnelle et la collaboration orientée business.

Avec la stratégie « Next Level », ABB entend augmenter son taux de croissance annuel composé du bénéfice d'exploitation par action de 10–15 pour cent et favoriser un rendement attractif des capitaux investis en cash de l'ordre de 13–16 pour cent pour la période 2015–2020.



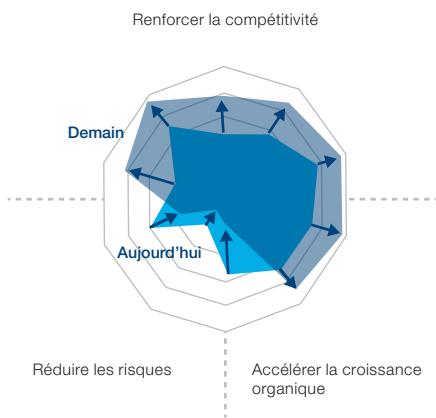
1. Croissance rentable

Pour mener à bien sa stratégie « Next Level » vers une croissance rentable, ABB prévoit un changement de cap passant par le renforcement de sa compétitivité, l'accélération de sa croissance organique, la réduction des risques et par un programme de nouvelles acquisitions et de partenariats.

Renforcer la compétitivité

Nous allons renforcer notre solide position concurrentielle par l'augmentation de la valeur proposée aux clients grâce à la mise en place de nouveaux services d'ingénierie et de consulting et de services avancés basés sur des logiciels.

Pionnier en matière de technologie et l'un des premiers fournisseurs mondiaux de logiciels pour les produits et les processus industriels (la majorité de nos offres sont liées aux logiciels conçus par nos 2 600 développeurs), ABB est bien placée pour faire du logiciel le produit qui fera la différence. Dans le domaine des logiciels embarqués, comme les variateurs par exemple, nous concevons des produits toujours plus intelligents et nous augmentons leur valeur pour une installation, une intégration et un suivi plus aisés. Nous cherchons à développer la fonctionnalité des systèmes d'automation, dans les interfaces mobiles et la sécurité par exemple, tout en maintenant notre architecture innovante. Dans le domaine des logiciels d'application, nous aidons nos clients à planifier, concevoir et optimiser leurs opérations en concentrant nos efforts sur les applications à valeur ajoutée.



Nos offres répondent aux défis posés par la transition énergétique, avec par exemple une meilleure efficacité de la transmission d'énergie longue distance et des micro-réseaux. Enfin, nous mettons l'accent sur l'innovation pour aider nos clients à tirer le meilleur parti de « l'Internet des objets, des services et des personnes ».

Accélérer la dynamique de croissance organique

La solide présence d'ABB sur la scène mondiale signifie que nous sommes bien positionnés pour accéder à des segments à forte croissance par exemple dans le secteur des utilités, avec la remise à niveau et la modernisation des installations et l'émergence des sous-stations numériques, des réseaux solaires et des micro-réseaux. Des opportunités de croissance existent dans le secteur industriel : c'est le cas de l'industrie pétrolière, gazière, minière, des nouvelles applications robotiques comme l'électronique et l'emballage des produits alimentaires et des boissons. Le secteur du transport et des infrastructures est tout aussi prometteur avec l'électrification des centres de traitement de données, la modernisation du réseau ferroviaire et la recharge des véhicules électriques.

Grâce à l'approche « Heat Map » qui nous informe sur notre position dans tous les marchés et segments clés, des opportunités de croissance ont été identifiées dans tous les secteurs d'activité d'ABB sur le plan mondial. Nous disposons de plans d'action suffisamment clairs pour rendre la croissance opérationnelle.

Le moteur principal de la croissance rentable est notre concept PIE, lancé en 2014 et centré sur la pénétration, l'innovation et l'expansion. Grâce au concept PIE, nous accélérerons notre dynamique de croissance en vendant plus de nos offres existantes aux clients disponibles (pénétration), en développant de nouvelles offres et des propositions de valeurs assorties de ressources ciblées (innovation) et en étendant nos activités à de nouveaux segments à forte croissance.

Réduire les risques

Tout en mettant l'accent sur la croissance organique, nous prenons des mesures décisives pour diminuer les risques afférents aux activités, en les identifiant, et en mettant en œuvre leur réduction ciblée, grâce notamment à des approches standardisées visant à réduire les risques dans des domaines bien identifiés. Il en résultera une volatilité réduite ainsi qu'une meilleure prévisibilité et rentabilité.

Favoriser les nouvelles acquisitions et les partenariats

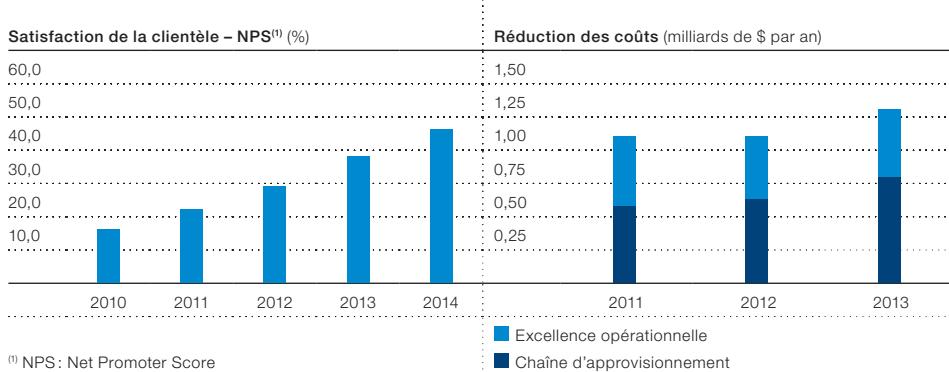
Nous renforcerons l'accent mis sur la croissance organique en ciblant les nouvelles acquisitions qui favorisent la création de valeur, dans la droite ligne de la nouvelle stratégie. Nous mettrons également en place des partenariats avec des entreprises de premier plan sur le plan mondial, comme ceux conclus avec le groupe technologique chinois BYD et portant sur le stockage d'énergie et la mobilité électrique, avec Philips sur l'auto-

matisation des bâtiments, ou encore comme notre entreprise commune avec Hitachi au Japon pour développer le réseau national de transmission d'énergie à haute tension. Ces partenariats contribueront à stimuler notre dynamique de croissance.

2. Excellence opérationnelle

Notre deuxième domaine prioritaire, l'excellence opérationnelle, est celui dans lequel ABB a déjà enregistré des résultats impressionnantes. L'indice de satisfaction de notre clientèle a progressé d'année en année et nous supportons aisément la comparaison avec nos concurrents. Nous avons systématiquement réduit nos coûts de plus de 1 milliard de dollars par an.

Résultats



Nous appliquerons désormais plus largement ces processus d'amélioration réussis dans un modèle d'exploitation complet qui couvre l'intégralité de la chaîne de valeur de notre entreprise. Nous maintiendrons par exemple la dynamique sur la satisfaction du client et les coûts, tout en améliorant la productivité administrative et l'efficacité du capital pour consacrer plus de ressources à la croissance.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons mis en œuvre un tableau de bord de l'excellence opérationnelle lié à la performance et la rémunération, et nous constatons d'ores et déjà des résultats positifs.

Dans notre division Systèmes d'Énergie, nous avons isolé les risques, adopté un nouveau business model et nous sommes à nouveau en mesure d'innover.

Pour conduire ce changement de manière rigoureuse, nous avons lancé des programmes de 1 000 jours axés sur les priorités stratégiques à fort impact d'ABB.

En vue de renforcer l'alignement existant entre notre stratégie, la performance et la rémunération, nous avons mis en place un tableau de bord équilibré avec des objectifs solides. Les progrès feront l'objet d'un suivi étroit par le biais du système de management des performances, qui prend en compte les tableaux de bord des jalons et des actions et les paramètres clés financiers et opérationnels.

3. Collaboration orientée business

Notre troisième domaine prioritaire consiste à simplifier la manière de travailler ensemble et à disposer d'une organisation rationalisée axée sur les marchés.

Nous avons conféré à chacun de nos secteurs d'activité constituant le cœur d'ABB une responsabilité commerciale non diluée, tout en mettant en place les conditions d'une collaboration multisectorielle orientée clients renforcée ainsi que des processus internes simplifiés et plus rapides. Un des principaux changements a été la réduction du nombre de régions qui est passé de 8 à 3 : Amériques, Europe et Asie, Moyen-Orient et Afrique (AMEA).

Grâce à cette nouvelle structure et aux efforts déployés pour l'exécution de notre stratégie, nous disposons de toutes les cartes pour accélérer la création de valeur durable, aujourd'hui et dans le futur.

- Niveau supérieur d'ouverture à l'extérieur dans les opérations quotidiennes
- Renforcement de la collaboration multisectorielle orientée clients
- Plus grande proximité avec le client



- Responsabilité commerciale globale non diluée dans les secteurs d'activité constituant le cœur d'ABB
- Efficacité et efficience grâce à des centres de services communs
- Processus internes simplifiés et plus rapides
- Fonctions et responsabilités clarifiées à tous les niveaux

Avec mes meilleures salutations,

Hubertus von Grünberg
Président du Conseil d'administration

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1. Approbation du Rapport Annuel, des comptes du Groupe et des comptes annuels 2014

Proposition

Le Conseil d'administration **propose** d'approuver le Rapport Annuel, les comptes du Groupe et les comptes annuels 2014.

Explications

Le Rapport Annuel, les comptes du Groupe et les comptes annuels 2014 sont à la disposition des actionnaires au siège de la société. Le Rapport Annuel, les comptes du Groupe et les comptes annuels 2014 sont également disponibles sous format électronique sur le site www.abb.com/agm.

2. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2014

Proposition

Le Conseil d'administration **propose** d'accepter le rapport de rémunération tel que présenté aux pages 41–71 du Rapport Annuel (vote consultatif non contraignant).

Explications

Le rapport de rémunération contient les principes de rémunération du Conseil d'administration et du Comité de direction ainsi que les prestations versées en 2014 aux membres de ces deux entités. Le rapport de rémunération est à la disposition des actionnaires au siège de la société et il est également disponible sous format électronique sur le site www.abb.com/agm.

3. Décharge au Conseil d'administration et aux personnes chargées de la gestion

Proposition

Le Conseil d'administration **propose** de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et aux personnes chargées de la gestion pour l'exercice 2014.

4. Affectation du bénéfice et distribution aux actionnaires

4.1 Affectation du bénéfice résultant du bilan et distribution de réserves issues d'apports de capital

Proposition

Le Conseil d'administration **propose**:

a) de reporter à nouveau le bénéfice au bilan 2014;

Bénéfice net 2014	CHF	570 106 907
Report de l'exercice précédent	CHF	5 077 751 744
Bénéfice au bilan à disposition de l'Assemblée générale	CHF	5 647 858 651

- b) et de convertir des réserves issues d'apports de capital en d'autres réserves pour un montant de CHF 0.55 par action et de distribuer un dividende pour 2014 de CHF 0.55 par action, sur la base d'un maximum de 2 314 743 264 actions donnant droit au dividende*.

* Le montant du dividende à payer provenant de réserves issues d'apports de capital sera déterminé sur la base des actions donnant droit au dividende et sera ajusté en conséquence (pas de paiement du dividende aux actions détenues par ABB). Le montant total du dividende à payer ne pourra excéder CHF 1 263 005 171. La date de détachement du droit au dividende sera vraisemblablement le 5 mai 2015 et la date de paiement en Suisse vraisemblablement le 7 mai 2015.

4.2 Réduction de capital par remboursement de valeur nominale

Proposition

Le Conseil d'administration **propose :**

- a) de réduire le capital-actions de CHF 2 384 185 561.92 d'un montant de CHF 393 506 354.88 pour le porter à CHF 1 990 679 207.04 par réduction de la valeur nominale des actions nominatives de CHF 1.03 d'un montant de CHF 0.17 pour la porter à CHF 0.86 et d'employer le montant de la réduction de la valeur nominale pour rembourser les actionnaires ;
- b) de constater, sur la base du rapport de révision, que les créances des créanciers sont entièrement couvertes malgré la réduction du capital-actions ;
- c) de modifier l'article 4 alinéa 1 des statuts à la date de l'inscription de la réduction de capital au registre du commerce de la manière suivante (les modifications proposées sont soulignées) :

Article 4 alinéa 1

Le capital-actions de la Société est de CHF 1 990 679 207.04 et est divisé en 2 314 743 264* actions nominatives entièrement libérées. Chaque action a une valeur nominale de CHF 0.86.

- d) de modifier l'article 4^{bis} alinéas 1 (première phrase) et 4 (première phrase) des statuts ainsi que, si la proposition du point 6 est acceptée, l'article 4^{ter} alinéa 1 (première phrase) des statuts à la date de l'inscription de la réduction de capital au registre du commerce pour refléter la réduction de la valeur nominale des actions nominatives de CHF 1.03 d'un montant de CHF 0.17 pour la porter à CHF 0.86.

* Dans la mesure où de nouvelles actions seraient émises à partir du capital-actions autorisé ou du capital-actions conditionnel préalablement à l'inscription de la réduction de capital au registre du commerce, le nombre total d'actions devra être ajusté en conséquence.

Explications

En conformité avec la politique de dividende de la société consistant à accroître de manière constante et régulière le paiement de dividende sur le long terme, le Conseil d'Administration propose le paiement d'un dividende d'un montant de CHF 0.72 par action. Afin que le dividende soit exempté de l'impôt anticipé suisse et compte tenu du fait que les réserves issues d'apports de capital sont insuffisantes pour couvrir le montant total du dividende proposé de CHF 0.72 par action, le Conseil d'Administration propose un paiement en deux tranches : une tranche d'un montant de CHF 0.55 par action provenant des réserves issues d'apports de capital versé en mai 2015 et une tranche d'un montant de CHF 0.17 provenant de la réduction de la valeur nominale des actions d'ABB de CHF 1.03 à CHF 0.86 versé en juillet 2015.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver au point 4.1 a) de reporter à nouveau le bénéfice au bilan 2014 et b) plutôt que de distribuer un dividende de CHF 0.55 provenant du bénéfice, de distribuer un dividende provenant des réserves issues d'apports de capital. Par ailleurs, le Conseil d'administration propose d'approuver au point 4.2 de rembourser une partie du capital aux actionnaires sous forme de réduction de la valeur nominale des actions d'un montant de CHF 0.17, la valeur nominale d'une action diminuant de 1.03 à CHF 0.86. Le montant de CHF 0.17 par action provenant de la réduction de capital sera redistribué aux actionnaires. La date de réduction du capital-actions sera vraisemblablement en juillet 2015. Ce paiement interviendra en sus du dividende de CHF 0.55 par action proposé au point 4.1 ce qui résultera en un dividende total de CHF 0.72 par action.

5. Modification des statuts en relation avec la réduction de capital

Proposition

Pour autant que l'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration au point 4.2 ci-dessus, le Conseil d'administration **propose** de modifier l'article 13 alinéa 1 des statuts de la manière suivante (la modification proposée est soulignée) :

Article 13 alinéa 1

Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble une valeur nominale d'au moins CHF 344 000 peuvent demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour d'une Assemblée générale. Cette inscription doit être requise par écrit au moins quarante jours avant la réunion et doit préciser les points de discussion et les propositions du ou des actionnaires.

Explications

La proposition faite au point 5 est le résultat de la réduction du capital-actions proposée au point 4.2 ci-dessus. Si les actionnaires approuvent la réduction du capital-actions, il leur est proposé de réduire le seuil pour l'inscription de points à l'ordre du jour en conséquence pour ne pas affaiblir le droit d'une minorité de demander l'inscription d'un sujet de discussion à l'ordre du jour. L'article 13 alinéa 1 modifié ne sera inscrit au registre du commerce que si la réduction du capital-actions inscrite au point 4.2 est approuvée.

6. Renouvellement du capital-actions autorisé

Proposition

Le Conseil d'administration **propose** de renouveler le capital-actions autorisé d'un montant qui ne dépasse pas CHF 206 000 000* permettant l'émission d'un maximum de 200 000 000 actions ABB d'une valeur nominale de CHF 1.03* chacune jusqu'au 29 avril 2017 au plus tard, moyennant la modification suivante de l'article 4^{ter} des statuts :

Article 4^{ter} – Capital-actions autorisé

- 1 Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions à tout moment jusqu'au 29 avril 2017 d'un montant qui ne dépasse pas CHF 206 000 000*, par l'émission d'un maximum de 200 000 000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1.03* chacune. Des augmentations par montants partiels sont autorisées.
- 2 La souscription et l'acquisition de nouvelles actions, et tout transfert ultérieur d'actions sont soumis aux restrictions énoncées à l'article 5 des présents statuts.
- 3 Le Conseil d'administration déterminera la date d'émission des nouvelles actions, leur cours d'émission, le mode des apports, les conditions de l'exercice des droits de souscription préférentiels et la date à laquelle s'ouvrira le droit à des dividendes. A cet égard, le Conseil d'administration peut émettre de nouvelles actions au moyen d'une souscription ferme par l'intermédiaire d'un établissement bancaire, d'un syndicat bancaire ou d'un tiers qui offrira ensuite les nouveaux titres aux actionnaires ayants droit. Le Conseil d'administration peut décider de l'extinction des droits de souscription préférentiels qui n'ont pas été exercés, ou peut placer aux conditions du marché ou utiliser autrement dans l'intérêt de la société ces droits et/ou les actions pour lesquelles des droits de souscription préférentiels ont été accordés mais n'ont pas été exercés.
- 4 Le Conseil d'administration est en outre autorisé à limiter ou à supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires et à les allouer à des tierces parties, si les actions doivent être utilisées :
 - a) pour l'acquisition d'une entreprise, de parts d'une entreprise ou de participations ou pour de nouveaux projets d'investissement ou, dans le cas d'un placement d'actions, pour le financement ou refinancement de ces transactions ; ou
 - b) pour élargir la base des actionnaires, en relation avec la cotation des actions sur des bourses nationales ou étrangères.

Explications

Le renouvellement proposé du capital-actions autorisé a pour but de remplacer le capital-actions autorisé actuel expirant le 29 avril 2015. La proposition de renouvellement du capital-actions autorisé donnera plus de flexibilité financière à la société. Le capital-actions autorisé ne sera pas utilisé dans le cadre des plans de participation des employés.

* En cas d'approbation de la proposition de réduction visée au point 4.2, la valeur nominale globale des actions et la valeur nominale par action seront ajustées en conséquence à la date d'inscription de la réduction du capital-actions approuvée au registre du commerce.

7. Votes contraignants sur la rémunération du Conseil d'administration et du Comité de direction

7.1 Vote contraignant sur la rémunération globale des membres du Conseil d'administration pour la prochaine durée de fonctions, soit de l'Assemblée générale annuelle 2015 à l'Assemblée générale annuelle 2016

Proposition

Le Conseil d'administration **propose** aux actionnaires d'approuver le montant maximal total de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale annuelle 2015 à l'Assemblée générale annuelle 2016, s'élevant à CHF 4 200 000.

Explications

Selon l'article 34 des statuts, l'Assemblée générale des actionnaires doit approuver le montant maximal total de la rémunération du Conseil d'administration. De plus amples informations sur la rémunération sont disponibles dans l'annexe jointe à la présente invitation.

7.2 Vote contraignant sur la rémunération globale des membres de la direction exécutive pour l'exercice social à venir, soit 2016

Proposition

Le Conseil d'administration **propose** aux actionnaires d'approuver le montant maximal total de la rémunération de la direction exécutive pour l'exercice social 2016, s'élevant à CHF 52 000 000.

Explications

Selon l'article 34 des statuts, l'Assemblée générale des actionnaires doit approuver le montant maximal global de la rémunération de la direction exécutive. De plus amples informations sur la rémunération sont disponibles dans l'annexe jointe à la présente invitation.

8. Elections des membres du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration

La durée de fonctions de chacun des membres du Conseil d'administration expirera lors de l'Assemblée générale annuelle du 30 avril 2015.

Proposition

A l'exception de Hubertus von Grünberg et Michael Treschow, tous les membres actuels se représentent pour un nouveau mandat. De plus, le Conseil d'administration propose l'élection de David Constable comme nouveau membre du Conseil d'administration et de Peter Voser comme nouveau membre et Président du Conseil d'administration.

Par conséquent, le Conseil d'administration **propose** de réélire ou d'élire les personnes suivantes au Conseil d'administration pour une durée de fonctions d'un an jusqu'à la fin de l'Assemblée générale annuelle 2016. L'élection de chaque personne proposée s'effectuera individuellement.



Roger Agnelli (comme membre)

Il est membre du Conseil d'administration d'ABB depuis mars 2002. Il est partenaire fondateur et directeur général d'AGN Holding (Brésil). Il est président de B&A, une joint venture entre BTG Pactual et AGN Holding (Brésil) et administrateur de WPP plc (Royaume-Uni). Mr. Agnelli est né en 1959 et est un citoyen brésilien.



Matti Alahuhta (comme membre)

Il est membre du Conseil d'administration d'ABB depuis avril 2014. Il est président du conseil d'administration d'Outotec Corporation (Finlande). Il est également membre des conseils d'administration de KONE Corporation (Finlande), et de Volvo AB (Suède). Mr. Alahuhta est né en 1952 et est un citoyen finlandais.



David Constable (comme membre)

Il est le président, directeur général et membre du Conseil d'administration de Sasol Limited (Afrique du Sud). Il a été précédemment président des opérations du groupe Fluor Corporation (Etats-Unis), où il a occupé pendant plus de 29 ans des postes de direction. Mr. Constable est né en 1961 et est un citoyen canadien.



Louis R. Hughes (comme membre)

Il est membre du Conseil d'administration d'ABB depuis mai 2003. Il est président du conseil d'administration d'InZero Systems (anciennement GBS Laboratories LLC) (États-Unis). Il est également membre du conseil de surveillance d'Akzo Nobel (Pays-Bas) et du conseil d'administration d'Alcatel Lucent (France). Mr. Hughes est né en 1949 et est un citoyen américain.



Michel de Rosen (comme membre)

Il est membre du Conseil d'administration d'ABB depuis mars 2002. Il est directeur général et président du conseil d'administration d'Eutelsat Communications (France). Il est également membre du conseil d'administration de Pharnext SAS (France). Mr. de Rosen est né en 1951 et est un citoyen français.



Jacob Wallenberg (comme membre)

Il est membre du Conseil d'administration d'ABB depuis juin 1999. Il est président du conseil d'administration d'Investor AB (Suède). Il est vice-président des conseils d'administration de Telefonaktiebolaget LM Ericsson AB (Suède) et de SAS AB (Suède). Il est également membre des conseils d'administration de la Fondation Knut et Alice Wallenberg et de la Stockholm School of Economics (Suède). Mr. Wallenberg est né en 1956 et est un citoyen suédois.



Ying Yeh (comme membre)

Elle est membre du Conseil d'administration d'ABB depuis avril 2011. Elle est membre des conseils d'administration d'InterContinental Hotels Group (Royaume-Uni) et de Samsonite International S.A. (Luxembourg). Mme Yeh est née en 1948 et est une citoyenne chinoise.



Peter Voser (comme membre et Président)

Il est membre des conseils d'administration de Roche Holdings Ltd (Suisse), d'IBM Corporation (États-Unis) et de Temasek Holdings (Private) Limited (Singapour). Il a été directeur général de Royal Dutch Shell plc (Pays-Bas). Mr. Voser est né en 1958 et est un citoyen suisse.

Explications

Selon l'article 21 des statuts, l'Assemblée générale des actionnaires doit élire chaque année les membres du Conseil d'administration et le Président du Conseil d'administration.

9. Election au Comité de rémunération

Le Conseil d'administration **propose** d'élire :

- David Constable
- Michel de Rosen
- Ying Yeh

au Comité de rémunération pour une durée de fonctions d'un an, soit jusqu'à la fin de l'Assemblée générale annuelle de 2016. L'élection des personnes proposées au Comité de rémunération s'effectuera individuellement.

Explications

Selon l'article 29 des statuts, l'Assemblée générale des actionnaires doit élire chaque année les membres du Comité de rémunération.

10. Réélection du Représentant indépendant

Proposition

Le Conseil d'administration **propose** la réélection de :

- Dr Hans Zehnder, avocat et notaire, Bahnhofplatz 1, 5401 Baden, Suisse,

comme Représentant indépendant pour une durée de fonctions d'un an, soit jusqu'à la fin de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Explications

Selon l'article 15 des statuts, l'Assemblée générale des actionnaires doit élire le Représentant indépendant jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire annuelle suivante. Le Conseil d'Administration confirme qu'il a conclu à l'indépendance du candidat proposé.

11. Réélection de l'organe de révision

Proposition

Le Conseil d'administration **propose** la réélection d'Ernst & Young AG en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2015.

Zurich, le 27 mars 2015

ABB Ltd

Le Conseil d'administration

Indications sur l'organisation

Rapport Annuel

Le Rapport Annuel sera mis à disposition des actionnaires pour consultation au siège de la société à Zurich-Oerlikon, Suisse ainsi qu'en Suède, auprès d'ABB, Kopparbergsvägen 2, Västerås. L'invitation comprenant l'ordre du jour et les propositions du Conseil d'administration sera envoyée aux actionnaires enregistrés avec droit de vote. Le Rapport Annuel sera envoyé sur demande. Il peut également être consulté sur Internet à l'adresse www.abb.com/agm.

Enregistrement et cartes d'admission

Les actionnaires enregistrés au registre des actions avec droit de vote à la date du 22 avril 2015 sont autorisés à participer à l'Assemblée générale. Ces actionnaires recevront leur carte d'admission (par courrier prioritaire) sur demande, en utilisant la lettre-réponse jointe à l'invitation. La lettre-réponse, ou une notification équivalente, doit parvenir à la société le 24 avril 2015 au plus tard. Les notifications ou les lettres-réponses arrivant après cette date ne seront pas prises en considération.

Aucune restriction au négoce des actions ABB pour les actionnaires enregistrés

L'inscription des actionnaires dans le registre des actions d'ABB avec droit de vote n'a aucune influence sur la négociabilité des actions ABB détenues par ces actionnaires avant, pendant ou après l'Assemblée générale annuelle.

Participations personnel

Les actionnaires qui ne peuvent pas prendre personnellement part à l'Assemblée générale ont la possibilité :

- de se faire représenter par un autre actionnaire disposant du droit de vote ; ou
- de donner procuration au Dr Hans Zehnder, avocat et notaire, Bahnhofplatz 1, 5401 Baden, Suisse, pour les représenter en sa qualité de Représentant indépendant.

Actions et droits de vote

Au 20 Mars 2015, le nombre total d'actions et de droits de vote d'ABB Ltd est de 2 314 743 264. À la même date, la société détient 76 729 896 actions en propre, correspondant à 76 729 896 droits de votes qui ne peuvent être exercés lors de l'assemblée générale.

Mandats électroniques et instructions au Représentant indépendant

Les actionnaires peuvent enregistrer leur vote à distance sur la plateforme pour actionnaires qui est exploitée par le tiers indépendant Nimbus AG via www.abb.com/agm en mandatant et instruisant électroniquement le Représentant indépendant. Les données d'enregistrement requises sont annexées avec la documentation relative à l'Assemblée fournie aux actionnaires. Ainsi les actionnaires peuvent choisir de voter en personne, par l'intermédiaire d'un représentant ou à distance en donnant procuration et instructions par écrit ou électroniquement au Représentant indépendant. Les actionnaires peuvent voter par **bulletin électronique à distance** ou modifier toutes instructions qu'ils auront pu communiquer électroniquement jusqu'au **28 avril 2015 à 23 h 59 (HEC)** au plus tard. Les actionnaires qui auront exercé leur droit de vote à l'Assemblée générale par bulletin électronique à distance ne sont plus autorisés à participer à l'Assemblée générale en personne. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la documentation relative au vote électronique ci-annexée.

Traduction

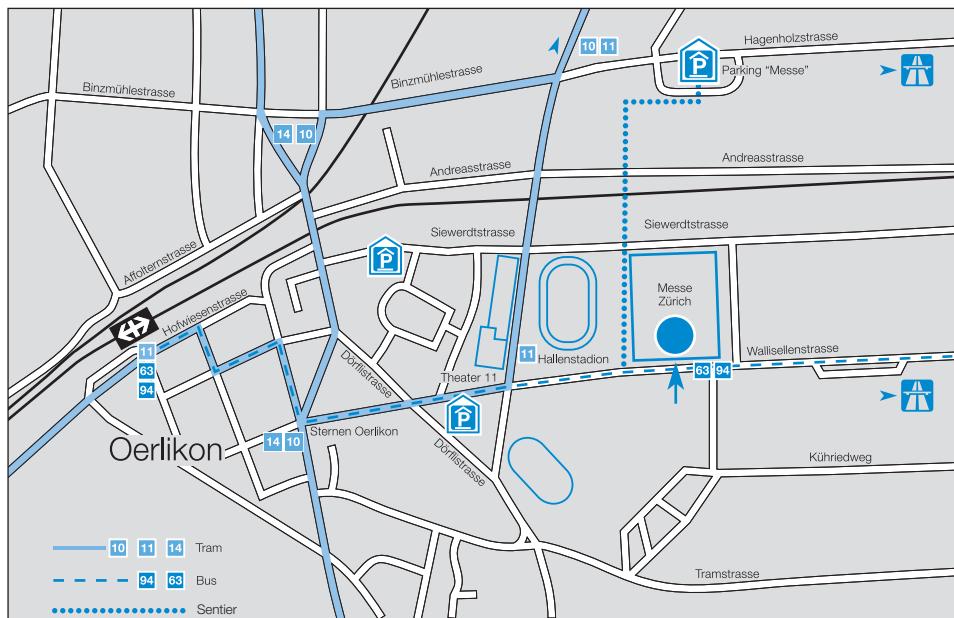
L'Assemblée générale se tiendra essentiellement en allemand. Des traductions en français et en anglais seront disponibles.

Retransmission

L'Assemblée générale sera retransmise sur Internet à l'adresse www.abb.com/agm.

Compte rendu des décisions

Un compte rendu des décisions prises par l'Assemblée générale pourra être consulté peu après l'Assemblée générale au siège de la société à Zurich-Oerlikon, Suisse. Il pourra également être consulté sur Internet à l'adresse www.abb.com/agm.



Indications pour les participants

Veuillez utiliser les transports publics car les possibilités de parking sur le lieu de l'Assemblée à la « **Messe Zürich** » sont limitées.

Transports publics

Les trains de la gare de Zurich jusqu'à la gare d'Oerlikon opèrent toutes les 6 minutes : S2, S5, S6, S7, S8, S14 ou S16. Continuer avec le tram n° 11, le bus n° 63 (toutes les 6 minutes) ou le bus n° 94 (toutes les 15 minutes) jusqu'à l'arrêt « **Messe/Hallenstadion** ».

A pied : env. 10 minutes de la gare de Zurich-Oerlikon à la « **Messe Zürich** ».

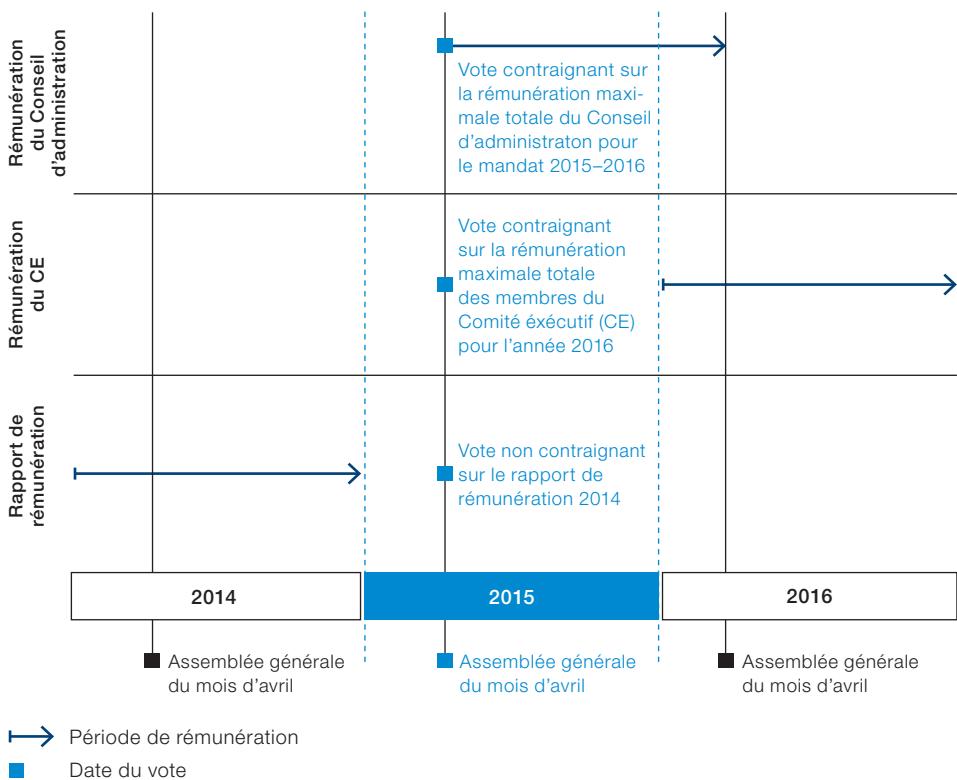
Annexe au Point 7

(Votes contraignants sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif)

Introduction

L'Assemblée générale ordinaire 2015 d'ABB Ltd, demandera aux actionnaires de se prononcer, lors de deux votes contraignants séparés, sur la rémunération totale du Conseil d'administration (CA) pour le mandat 2015–2016 et sur la rémunération maximale totale à verser ou à accorder aux membres du Comité exécutif (CE), pendant ou au titre de l'année 2016. Un vote non contraignant sur le rapport de rémunération 2014 sera également proposé.

Aperçu des votes sur les rémunérations lors de l'Assemblée générale 2015



7.1 Vote contraignant sur la rémunération totale des membres du Conseil d'administration pour le prochain mandat, allant de l'Assemblée générale 2015 à l'Assemblée générale 2016

De nouvelles fonctions et responsabilités (y compris celles de Vice-président) ayant été dévolues au Conseil d'administration, ses membres souhaitent pouvoir disposer d'une flexibilité supplémentaire dans la rémunération du Conseil pour le prochain mandat.

Depuis les mandats 2007–2008, la rémunération des membres du Conseil a très peu évolué. Les membres du Conseil d'administration proposent l'approbation d'une rémunération totale n'excédant pas le montant de CHF 4 200 000. La rémunération du Président du Conseil d'administration devra rester inchangée par rapport à la période précédente.

La rémunération des membres du Conseil d'administration se compose uniquement d'une compensation fixe. Les membres du Conseil doivent toucher au moins la moitié de leur rémunération sous forme d'actions ABB Ltd.

Les principes de la rémunération des membres du Conseil d'administration sont décrits dans l'article 33 des Statuts. Sur la base des propositions du Comité de rémunération, le Conseil d'administration détermine le montant de la rémunération de chacun de ses membres en fonction de leur position et de leur niveau de responsabilité.

Des informations complémentaires sur la rémunération du Conseil figurent dans les pages 45 et 46 du rapport de rémunération 2014 inclus dans le Rapport Annuel d'ABB Ltd.

7.2 Vote contraignant sur la rémunération totale à accorder aux membres du Comité exécutif lors du prochain exercice financier, soit en 2016

ABB a fait évoluer le système de rémunération des membres de la direction en 2015 afin d'augmenter la vitesse des activités et d'améliorer la flexibilité et l'orientation client. ABB met davantage l'accent sur les objectifs individuels de manière à stimuler et récompenser les excellents résultats et à créer un équilibre entre les objectifs individuels et ceux de l'entreprise dans son ensemble. Par ailleurs, ABB augmente le nombre des critères utilisés pour mesurer la performance pour qu'ils prennent en compte les objectifs financiers, opérationnels, la capacité à opérer des changements et le leadership, en phase avec la stratégie Next Level.

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil a renforcé les principes essentiels de la rémunération de la direction exécutive :

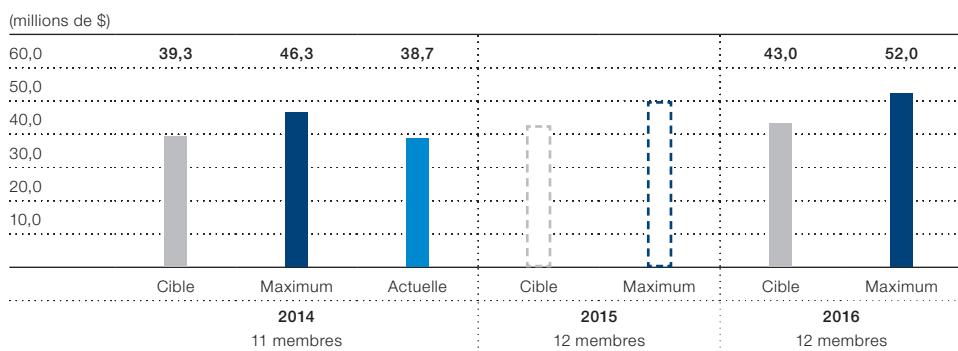
- **Lien avec la stratégie** : la rémunération est liée à la stratégie Next Level et à la réalisation d'objectifs ambitieux qui feront l'objet d'un suivi constant, ainsi qu'à un juste équilibre entre les performances individuelles et celles du groupe.
- **Attractivité** : les salaires de base annuels de l'équipe de direction se situent entre le point médian et le quartile supérieur, de façon à attirer les meilleurs talents.
- **Lien avec la performance** : si les objectifs ambitieux intégrés dans les processus de planification d'ABB sont atteints, les éléments variables de salaire se situent dans le quartile supérieur.
- **Indicateurs clés de performance** : des mesures de performance globale ont été conçues pour augmenter les bénéfices par action et le rendement des capitaux investis en cash, et comprennent des objectifs financiers, opérationnels, la capacité à opérer des changements et le leadership.
- **En phase avec les pratiques du marché** : tous les ans, le niveau et la composition de la rémunération font l'objet d'une comparaison avec les pratiques en vigueur dans les entreprises et les marchés comparables.

En 2015, les principaux éléments du système de rémunération des membres de la direction sont les suivants :

- **Salaire de base et autres prestations** : l'analyse annuelle des performances de la direction exécutive conduit à une évaluation des résultats et de la contribution à la stratégie Next Level de chacun de ses membres.
- **Éléments de rémunération variables à court terme** : auparavant basés essentiellement sur la performance du groupe ABB, les éléments de rémunération variables à court terme versés à chaque membre du CE devront désormais refléter une même tendance entre la performance du groupe et celle des individus. Les critères de mesure de la performance individuelle devront permettre à la direction de s'assurer que les résultats sont suffisamment consolidés. Dépassant les simples critères financiers, ils permettront de mesurer la réalisation opérationnelle, la bonne exécution de la stratégie Next Level, la capacité à opérer des changements et à assurer un leadership. Le niveau d'exécution fera l'objet d'un suivi chiffré et ne sera pas basé sur des ajustements discrétionnaires.
- **Éléments de rémunération variables à long terme** : pour encourager la performance, le poids de l'élément évalué en fonction du bénéfice par action a été revu à la hausse et les conditions d'acquisition (vesting) de l'autre élément, dont la dimension de l'allocation dépend des performances d'ABB des trois dernières années et des performances individuelles de l'exercice précédent, sont désormais liées à la réalisation par l'entreprise d'un seuil de revenu net, dans l'exercice précédent l'année dans laquelle le plan arrive à échéance.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la rémunération totale du CE de 2014 à 2016.

Montant total de la rémunération 2014–2016



Les principaux facteurs de variation de la rémunération totale sont le nombre des membres du CE, le niveau cible de la rémunération de chaque membre, ainsi que la performance de l'entreprise et les performances individuelles pendant les périodes concernées.

Le niveau cible de la rémunération sera atteint si les membres du CE remplissent les critères de performance, soit un versement de 100 pour cent de l'élément de rémunération variable à court terme et une allocation de 100 pour cent du niveau de référence de l'élément de performance P1 du plan d'intéressement à long terme.

La proposition de rémunération maximale totale de CHF 52 000 000 pour 2016 est supérieure à la rémunération maximale possible en 2014, en raison notamment de la nomination d'un administrateur supplémentaire au sein du CE. Le montant proposé pourra seulement être atteint si les membres du CE réalisent les critères de performance pour parvenir à un versement de 150 pour cent de l'élément de rémunération variable à court terme et une allocation de 125 pour cent du niveau de référence de l'élément de performance P1 du plan d'intéressement à long terme. Durant les trois dernières années, ce niveau de versement n'a jamais été atteint au sein du CE d'ABB.

De plus amples informations sur la rémunération des membres du CE, ainsi que sur certains éléments de la rémunération de la direction exécutive destinés à renforcer la performance sur laquelle repose la stratégie Next Level figurent dans les pages 46 à 59 du rapport de rémunération 2014 inclus dans le Rapport Annuel d'ABB Ltd.

Contact

ABB Ltd

Registre des actions

Case postale

8050 Zurich

Suisse

Téléphone: +41 (0)43 317 57 00

Fax: +41 (0)43 317 39 39

share.register@ch.abb.com

www.abb.com